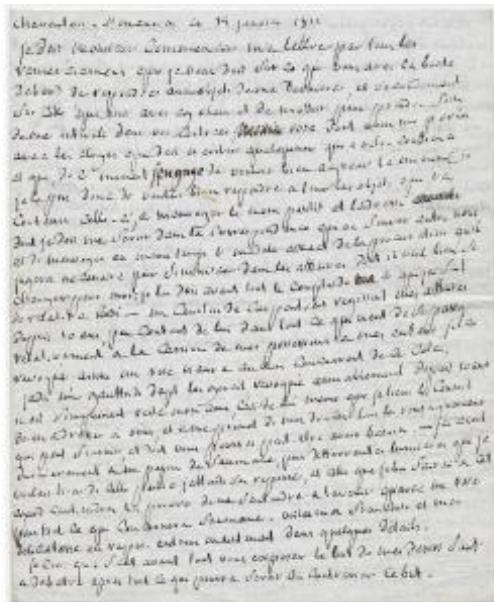




## The Marquis De Sade - Autographed Signed Letter



2 900 EUR

Signature : Le Marquis de SADE

Period : 19th century

Condition : Bon état

Material : Paper

### Description

Donatien-Alphonse-François  
marquis SADE (1740 - 1814), romancier et  
philosophe français  
Lettre autographe signée à son conseil.  
Charenton-Saint-Maurice, 14 janvier 1812 ; 4  
pages in-4°.  
Lettre des dernières années. Le marquis de Sade  
privé de liberté, malade, dirige néanmoins avec  
vigilance l'exploitation de ses terres et de ses  
châteaux : « Je dois Monsieur commencer ma  
lettre par tous les remerciements que je vous dois  
sur ce que vous avez la bonté d'abord de répondre  
aux objets (...) pour prendre soin de mes intérêts  
dans vos contrées. M. Rose dont vous parler avec  
les éloges que doit n'éviter quelqu'un qui a votre  
conscience et que, de ce moment engage de  
vouloir bien agréer la mienne. Je le prie donc de

### Dealer

**MANUSCRIPTA**  
Autographs - drawings - Photos  
Mobile : 0622666814

74b rue denfert rochereau  
Lyon 69004

vouloir vous répondre à tous les objets que va contenir celle-ci, a m'envoyer le nom et l'adresse dont je dois me servir dans la correspondance qui va s'ouvrir entre nous et de m'envoyer en même temps le modele exacte de la procuration qu'il jugera nécessaire pour simmiser dans les affaires dont il veut bien se charger pour moi (...). M. Courtois, de Carpentras regissait mes affaires depuis 10 ans, peu content de lui dans tous ce qui vient de se passer relativement a la cession de mes possessions a mes enfans, je l'ai revoqué. Ainsi M. Rose n'aura aucun concurrent de ce coté. Jadis M. Gaufridy d'Apt [son avocat], revoqué amiablement depuis 10 ans il est simplement resté mon ami. C'est de lui-même que je tiens le conseil de m'adresser à vous, et il me promet de vous donner tous les renseignements qui peut fournir, et dont vous pourriez peut-être avoir besoin. J'ai écrit dernierement à un papier de Saumane, pour différentes lumières que je voulais tirer de cette partie. J'attends des réponses, et celle que je lui ferai à cet égard contiendra la prière de s'entendre à l'avenir qu'avec M. Rose pour tout ce qui concerne Saumane. Voilà ma franchise et ma délicatesse en repos. Entrons maintenant dans quelques détails. Je crois qu'il faut avant tout vous exposer le but de mes désirs sans débattre après tout ce qui pourra devoir ou contrarier ce but. Voulant récompenser un homme et une femme dont j'ai eu fort à me louer depuis dix ans que l'un et l'autre sont à mon service, et connaissant à l'homme principalement toutes les qualités qui peuvent faire de lui un bon concierge, un excellent fermier, et (quand il sera dirigé par M. Rose) un bon exacteur des rentes qui peuvent mettre dues, et ne voulant pas d'une autre part conserver plus longtemps le nommé Brosseli, qui, comme vous le remarquez s'est bien fait un gain illicite sur le peu de terres qu'il a à moi, cela sous le prétexte qu'il y a 50 ans qu'il est là, ce qui est pas un titre pour moi (...) j'ai donc résolu d'établir avec les qualités désignées ci-dessus dans mon château de Saumane l'homme et la femme dont je

viens de parler. Mais il faut que ce menage vive dans le poste que je lui donne, il faut de plus qu'il me fasse passer tout ce qu'il pourra, qui sera tres peu de chose les premieres années car jusqu'à ce qu'il soit un peu assis dans son poste, je ne le chargerai que de payer à Paris pour moi une rente de cent francs par an ; mais il faut s'établir, avoir quelques meubles, (...) acheter peu à peu quelques animaux. Voyons donc comment nous allons parvenir à ce but, car le menage en arrivant n'aura que ses jupons, ses culottes, et son bonnet de nuit pour arriver. J'envisage pour le soutenir, le mettre a memo de payer ma rente de cent francs, et vos premiers frais. Je crois qu'il faut commencer par le mettre en possession des qu'il arrivera de toutes les terres dependantes du château avant que les mettent en valeur des ce moment la, il puisse des le commencement se procurer un peu d'argent, pour y parvenir, je veux d'abord que la recolte pendante lui appartienne, Brosseli n'étant conservé la que par grace n'a nul droits aux fruits pendant, il n'a point de bail, il a degradé, il faut qu'il decampe lui et sa famille aussitôt que mes gens arriveront et cela sans emporter ni une chaise, ni une poignée de foin. Telle est mon intention et sur laquelle, je vous prie de tenir severement la main, et voila pour moi il est tres essentiel de tenir tout ceci caché ou dit Brosseli afin que pour se venger, il n'est pas augmenter le sujet des griefs que j'ai contre lui, il faut donc qu'il soit surpris, et à set effet, je vous assure que je n'ai encore dit mon intention qu'a vous. Voila donc mon homme établi, et j'imagine que dapres ce que vous me dites sans l'augmentation du prix des terres quand Brosseli, ni sera plus, et d'apres la certitude ou nous sommes vous et moi que le dit Brosseli vit bien dans le poste mes gens pourront egalement y vivre à l'aise et peu a peu faire face a ma vente de cent francs, seule charge que je leur laisserai jusqu'a ce qu'ils soient plus à l'aise. Venons maintenant aux surplus des moyens de la faire exister et de pouvoir par la suite, me faire passer un peu plus que cent francs, il y a trois ans que le

petit bois qui est derriere le château n'a été coupé.  
Il sera donc susceptible de l'etre dans trois ans et  
ces objets que nous faisons entrer dans leur bail  
avec la modification et reserves d'usage (...) on  
m'a dit autrefois produire deux ou trois mille  
francs à chaque coupé, compris les fagots (...) voilà encore un moyen en abandonnant tout cela  
de parer a l'existence de mes gens, à vos frais, et a  
ma rente, raison de plus pour tenir (...) Brosseli  
qui connaissant nos vus ne manquerait pas de  
degrader ce bois comme il l'a déjà fait. Atteignons  
maintenant le reste des cent. Quelques difficultes  
que paraît je ne le vois pourtant pas comme tout a  
fait illusoire, Ces rentes sont melees de feodalité,  
et du prix d'une concession de fond, n'est il donc  
pas possible de separer cela de faire payer ce que  
la loi m'a cedé et de renoncer au reste ? (...) cela  
ne peut il pas réussir encore ? J'ai été a  
Saumane [le château de Saumane] dans les temps  
les plus epineux de la revolution, vous vous en  
souvenez, j'exigeai amicalement ces ventes, en  
trois mois je fis deux mille francs, les loix sont les  
memes sur cet objet, pourquoi ne fairai-je pas  
sous un regime tranquile ce que j'ai fait sous celui  
de la terreur (...) Ci-joint est l'article de la loi, et  
une note faite relativement a cela par le fils de  
l'avocat Gaufridi au voyage qu'il fit il y a trois ans  
a Paris et ou je lui parlais de cela. En un mot ceux  
que vous ne persuaderer point par de la douceur,  
vous plaiderer contre eux si vous voyez point a  
gagner. Il nous reste a parler des terres de valeur.  
Cet homme est pauvre dites-vous. Soit, mais il  
m'a volé, et moins il aura de moyens de soutenir  
un procès et plus aisément il me semble nous  
pourrons rentrer dans ce qu'il m'usurpe. Mon avis  
est donc (...) de procurer au mien une plus grande  
dose de moyens de pouvoir comme nous venons  
de le dire (...) faire face a vos frais, a payer ma  
vente, et a entretenir son habitation, cet a dire le  
château clos et sain et muni des meubles de  
premiere nécessité (...) c'est a peu pres tout ce que  
j'ai a dire sur notre operation, j'y ajoute qu'ayant  
egalement quelques autres ventes de semblable  
nature tant a Mazan qu'a la Coste et dont j'attends

les renseignements, je prierai M. Rose de vouloir bien s'en charger aussitôt que je la lui aurai fait parvenir (...) Voilà qui va fort bien m'aller vous dire, peut-être messieurs, vos moyens à venir en les bornant à peu de choses comme vous faites pourrons avoir quelque succès, mais ce menage que vous nous annoncer qui va peut être arriver à la pentecôte comment lui procurer de suite, les premiers meubles dont il a besoin, les deux ou trois premiers mois de subsistance (...) puisque tout cela est dans le désordre que nous vous avons peint ? Assurement messieur votre objection est juste mais (...) vous m'avez dit que M. Rose était un homme adroit, intelligent, actif, c'est donc à lui que je lui en rapporte (...) j'attends avec sa première lettre, le modèle de la procuration qui devra lui être nécessaire, le priant d'y faire entrer tout ce qu'il croira utile à la réussite de mon plan que je crois suffisamment détaillé dans la longue lettre (...) »

Le marquis de Sade passe les dernières années de sa vie interné à l'asile de Charenton sur décision du premier Consul Napoléon Bonaparte qui ayant lu Justine déclara : « Le livre le plus abominable qu'ait enfanté l'imagination la plus dépravée » (Le Mémorial de Sainte-Hélène). Les autorités morales craignent que ses écrits ne pervertissent la population. À Charenton, Sade est continuellement observé, contrôlé dans sa production littéraire, même si un temps il réussit, sous les bons hospices du directeur de Charenton, M. de Coulmiers, à organiser des représentations théâtrales aux vertus thérapeutiques selon ce dernier. Mais la censure sous l'empire met un terme à ce divertissement jugé inappropriate. Sa détention devient par la suite plus sévère avec l'interdiction de toucher de l'encre et du papier. Obèse et malade, le marquis de Sade meurt le 2 décembre 1814, ironie de l'histoire, au même moment, son persécuteur, l'empereur déchu endure son premier exil sur l'île de d'Elbe.